

20 FEV. 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE

Service Courrier

| | |
|-----|--|
| DRH | |
| DC | |

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

**SEANCE du 23 JANVIER 2014
(2^{ème} convocation sans quorum)**

PRÉFECTURE
RECU LE
13 FEV. 2014
SERVICE COURRIER
DLB 1016/2014

L'an deux mille quatorze et le Jeudi 23 Janvier 2014 à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : MM. Yves LAUGE, Adam DA SILVA, André GALINIER, Jean-Yves LE BOZEC, Robert BAISSÉ, Michel CAUMETTE, Alain HUC, Michel TRINQUIER, Alain RYAUX, Louis BORRAS, Pierre MARHUENDA, Gaël MINIER, Michel LOUP, Robert GAIRAUD, Michel ODILE
Mme Michèle DERSON

Absents excusés : MM. Gaby RUIZ, Robert GELY, Alain SENEGAS, Guilhem BONNARIC, Michel UNAL
Mmes. Nathalie ESTELLON, Gwendoline CHAUDOIR

Objet : ASSIMILATION DU SICTOM A UNE COMMUNE DE 80 000 A 150 000 HABITANTS

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 13 Novembre 2007, le SICTOM de la Région de PEZENAS-AGDE a été assimilé à une commune de 40 000 à 80 000 habitants.

L'augmentation du nombre d'adhérents et de la démographie qui en découlent, pourrait permettre au SICTOM un surclassement démographique par assimilation aux communes de la strate de 80 000 à 150 000 habitants, ce qui peut donner à ce dernier plus de poids au regard de la cartographie des EPCI de notre département, ainsi que d'accéder à une nouvelle catégorie susceptible d'ouvrir de nouvelles possibilités de partenariats techniques et financiers et, pour ce qui est du personnel, d'accéder à des possibilités d'évolution de carrière plus élargies.

Il ajoute que:

- le SICTOM exerce des compétences en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, de traitement des déchets ménagers et assimilés, de collecte sélective, de tri des emballages ménagers recyclables, de collecte du verre et des points d'apports volontaires, de communication et prévention auprès des usagers, ainsi que des tarifications (redevance spéciale et accès en déchèterie),

- le SICTOM assure la gestion de nombreuses installations (19 déchèteries, 4 installations de stockage de déchets inertes, 1 centre de tri, 2 quai de transfert, 1 plateforme de compostage),

- le budget du Syndicat est un budget important, tout comme le nombre d'agents à encadrer (taux d'encadrement de 7.46% au 30/11/2013),

- le SICTOM rassemble aujourd'hui 58 communes,

- la population des collectivités membres du Syndicat s'élève à 122 844 habitants permanents et plus de 200 000 habitants en période estivale.

Par conséquent, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, au décret 87-1101 du 30 Décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières, au décret n°200-954 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales, il invite le Comité Syndical à se prononcer sur cette demande d'assimilation du SICTOM à une commune de 80 000 à 150 000 habitants, et ce selon des critères suivants :

- les compétences de l'établissement public,
- l'importance de son budget,
- le nombre et la qualification des agents à encadrer.

| | |
|-----|---|
| DGS | |
| SG | < |
| DGR | |

SICTOM Pézenas-Agde - Reçu le

20 FEV. 2014

Service Courrier

| | |
|-----|--|
| DMT | |
| DF | |
| DRH | |
| DC | |

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'assimiler, pour la gestion de ses agents, le SICTOM de la Région de PEZENAS-AGDE à une commune de 80 000 à 150 000 habitants,

CHARGE son Président d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin, et de la notifier à Monsieur le Préfet de l'Hérault, sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de BEZIERS, ainsi qu'aux communes membres,

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président,

Alain VOGEL-SINGER

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
13 FEV. 2014
SERVICE COURRIER